

Conditions générales de prestations de services – al.ba graphic design

ARTICLE 1 – ACCEPTATION DES CONDITIONS Les présentes conditions de vente sont conclues entre d'une part, Alexandra Mariani – al.ba graphic design, dont le siège social se situe à rue des Paquières 13b, 1424 Champagne, Suisse et d'autre part, les personnes souhaitant faire appel aux prestations de services proposées par al.ba graphic design dénommées ci-après « le client ». Tout client d'al.ba graphic design reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de prestations de services avant d'avoir accepté un devis ou une prestation. Toute acceptation d'un devis vaut acceptation des conditions générales de prestations de services.

ARTICLE 2 – PRESTATIONS DE AL.BA GRAPHIC DESIGN al.ba graphic design intervient pour tout type de graphisme. Les prestations d'al.ba graphic design consistent à fournir au client une identité visuelle à son projet ou à l'accompagner dans sa communication visuelle en créant divers supports numériques et matériels. Cette liste n'est pas exhaustive et al.ba graphic design se réserve le droit, d'ajouter, de supprimer ou de modifier tout service. La date et les délais d'exécution des prestations sont convenus au préalable d'un commun accord par téléphone ou mail avec le client.

ARTICLE 3 – DEVIS Toute intervention d'al.ba graphic design fait l'objet d'un devis estimatif détaillé et personnalisé remis ou envoyé par email au client. Les devis comportent la désignation et le type de prestations, ainsi que les modalités et les coûts hors taxes, non assujettis à la TVA de 7,7%. L'engagement du client et l'acceptation des présentes conditions vaudront par la signature du devis réalisés par al.ba graphic design. Dès signature, la commande sera considérée ferme et engagera définitivement les deux parties. al.ba graphic design s'engagera à réaliser l'ensemble des prestations pour lesquelles l'entreprise a été contractée sur le devis signé. Toutefois, de manière exceptionnelle et à l'appréciation d'al.ba graphic design, des ajustements pourront être apportés à ces documents. Ces ajustements seront validés par les deux parties. Toute demande par le client d'une prestation supplémentaire, non comprise dans le devis initial annexé, fera l'objet d'un devis complémentaire. En outre, al.ba graphic design se réserve le droit de facturer un supplément si les modifications requises par le client deviennent trop conséquentes ou si le temps nécessaire pour les effectuer dépasse considérablement les estimations décrites. Le client sera averti avant de procéder à de telles modifications.

ARTICLE 4 – TARIFS ET FACTURATION Les tarifs applicables aux différentes prestations seront portés à la connaissance du client avant toute intervention via un devis préalablement rempli et signé. Les prix s'entendent HT (hors taxes) en Francs Suisses et ne sont pas assujettis à la TVA de 7,7%.

Le client est et reste entièrement responsable du paiement de l'ensemble des sommes facturées au titre du contrat passé avec Alexandra Mariani – al.ba graphic design. Le défaut total ou partiel du paiement 10 jours après l'échéance du terme de toute somme due, pourra entraîner de plein droit et sans avertissement préalable : La suspension de toute prestation en cours, objet du contrat, sans préjudice al.ba graphic design d'user de la faculté de résiliation du contrat stipulé à l'article 10. L'exigibilité immédiate de toutes les sommes restantes dues par le client au titre du contrat. L'application d'une pénalité de retard, calculée sur la totalité des sommes dues, d'un taux égal à 3 fois le taux d'intérêt légal.

ARTICLE 5 – REGLEMENT Le paiement des prestations d'al.ba graphic design s'effectue selon les modalités suivantes (sauf dispositions contraires précisées) : Tout devis dont le montant total ne dépasse pas 600 CHF fera l'objet d'un seul paiement complet par virement bancaire avant la prestation. En revanche, pour les devis dont le montant total dépasse 600 CHF, 40% des honoraires à l'acceptation du devis, non récupérable par le client pour quelque cause que ce soit seront à verser par virement bancaire et le solde sera à régler à la livraison finale du travail. Les collaborations au tarif horaire se régleront à la fin de la prestation ; suivant leur importance, il est possible qu'elles fassent l'objet d'un acompte dont le montant sera établi d'un commun accord entre les deux parties. En cas de retard du client dans la transmission d'information (telles que demande de renseignement et/ou validation), ou refus de coopération ; En cas de retard dans l'intervention d'un prestataire extérieur requis par le client ; En cas de modification significative ou changements d'avis du projet à l'initiative du client ; En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le client au-delà du délai fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard seront à la charge de l'acheteur : 1er rappel : CHF 15.- 2e rappel : CHF 30.- Mise à l'office des poursuites : frais des poursuites + 8% d'intérêt annuel

À noter que les packs se terminent au plus tard quatre mois après la date de son commencement, sauf mentions contraires dans le devis. Si le projet n'est pas fini dans les délais à cause d'une trop longue attente des réponses et décisions du client, al.ba graphic design se permet de facturer le solde de la prestation et ce, même si les travaux ne sont pas terminés. Après paiement de la facture, un nouveau devis pourra être établi, si le client souhaite poursuivre la collaboration.

ARTICLE 6 – ANNULATION-RETRACTATION Lors de l'annulation d'une prestation en cours, l'acompte versé sera acquis à titre de dommages et intérêts.

ARTICLE 7 – FORCE MAJEUR La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles d'al.ba graphic design. Est un cas de force majeure, tout événement indépendant de la volonté d'al.ba graphic design et faisant obstacle à son fonctionnement normal.

ARTICLE 8 – RECLAMATIONS Pour être valable, toute réclamation doit être adressée par écrit au siège social d'al.ba graphic design dans les 8 jours qui suivent la réalisation de la prestation. Si aucune réclamation n'est enregistrée dans ce délai, la ou les prestations sont considérées comme étant entièrement acceptée par le client. Tout problème invoqué par le client concernant un ajout ou une partie du travail réalisé, ne l'autorise pas à suspendre le paiement du travail achevé.

ARTICLE 9 – OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES

9-1 Obligations et Responsabilités du client : Le client reconnaît avoir reçu d'al.ba graphic design toutes les informations et conseils nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause. Ainsi, les choix effectués par le client lors de la commande, ainsi qu'éventuellement par la suite, demeurent sous son entière responsabilité. Le client s'engage à fournir à al.ba graphic design tous les documents, renseignements et informations afin de lui permettre de réaliser la ou les prestations convenues et mettra tout en œuvre pour faciliter l'intervention d'al.ba graphic design.

9-2 Obligations et Responsabilités d'al.ba graphic design : al.ba graphic design s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaire à la mise en œuvre d'un service d'une qualité conforme aux usages de la profession. al.ba graphic design n'est pas informaticien et à ce titre n'engage pas sa responsabilité contractuelle.

ARTICLE 10 – RESILIATION En cas de non-respect par l'une des parties de l'une ou quelconque de ses obligations, le présent contrat sera résilié de plein droit, un mois après envoi par l'autre partie d'une mise en demeure, par lettre recommandée avec accusé de réception précisant les fautes contractuelles reprochées.

ARTICLE 11 – PROPRIETE INTELLECTUELLE Tous les éléments du site d'al.ba graphic design sont et restent propriété intellectuelle et exclusive d'al.ba graphic design. Personne n'est autorisé à reproduire, rediffuser, exploiter ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments du site qu'ils soient logiciels, visuels ou sonores.

En tant que création artistique et originale, toutes créations graphiques et logos créés par al.ba graphic design sont protégés par un droit d'auteur selon l'article 2 alinéa c de la Loi fédérale sur

le droit d'auteur et les droits voisins (LDA). Le créateur, al.ba graphic design, s'engage à céder au client tous les droits concernant l'usage de son œuvre. Néanmoins toute modification ou transformation de celle-ci reste interdite. Lors de la présentation de la nouvelle identité visuelle ou de toute création graphique créées par al.ba graphic design (par exemple sur les réseaux sociaux), le client est tenu de mentionner al.ba graphic design (@albagraphicdesign) comme créateur de celle-ci. Tous les sites internet créés par al.ba graphic design porteront la mention du créateur (al.ba graphic design) en bas de page avec un lien direct vers le site www.albagraphicdesign.com.

ARTICLE 12– LE DROIT A L'IMAGE Le client accepte l'exploitation des créations qu' al.ba graphic design lui a faites sur tous supports de communication gérés par al.ba graphic design (site internet, réseaux sociaux, catalogue, presse) et d'être cité en référence. En cas de refus, une annotation paraphée peut dénoncer cet usage.

ARTICLE 13 – PROTECTION DE VOS DONNEES PERSONNELLES Parmi les informations que al.ba graphic design est amené à demander au client, certaines sont obligatoires car indispensables à la réalisation des prestations dans les meilleures conditions, d'autres sont facultatives et collectées dans le but de mieux satisfaire le client en répondant de manière plus personnalisée à ses attentes. Ces données sont collectées par al.ba graphic design, enregistrées/conservées sous format électronique et/ou papier ; aucune donnée n'est transmise à un tiers sans l'accord du client. Le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de ses données personnelles. Le client peut exercer ce droit en envoyant un courrier à al.ba graphic design.